

Cabinet n°

R.G. n°

Ministère <u>de</u> la Justice

TRIBUNAL JUDICIAIRE
Service Protection des majeurs
2 Place Jean Jaurès
37928 TOURS CEDEX 9

Téléphone: 02.47.34.41.00

Γ

COMPTE DE GESTION

de l'ANNÉE 20

Cabinet n°	R.G. n°		
LA PERSONNE PROTÉGÉE			
NOM DE NAISSANCE	:		
NOM D'USAGE	·		
Prénom(s)	·		
Date de naissance	·		
Adresse <u>personnelle</u>	·		
de la personne			
protégée	Code postal : Ville :		
	LA MESURE DE PROTECTION		
Jugement du	:		
Mesure prononcée	: □ tutelle □ curatelle □ sauvegarde de justice / mandataire spécial		
	LE TUTEUR / CURATEUR / MANDATAIRE SPÉCIAL		
NOM DE NAISSANCE	:		
NOM D'USAGE	:		
Prénom(s)	:		
Adresse	:		
	Code postal :		
Nove the de 4515 of	Code postal : Ville :		
Numéro de téléphone	: Adresse courriel :		

Le compte de gestion est **obligatoire** ; vous devez l'établir et l'adresser, chaque année, au plus tard au 1^{er} mars. Veuillez privilégier la tenue du compte de gestion sur l'année civile (1^{er} janvier au 31 décembre)

Vous devez, impérativement, joindre au compte de gestion :

- · les justificatifs de tous les comptes, avoirs et placements au 31 décembre de l'année considérée,
- · les justificatifs des dépenses exceptionnelles d'un montant supérieur à 1 500 euros.

Si d'autres justificatifs s'avéraient nécessaires, ils vous seront demandés.

Merci de NE PAS JOINDRE DE REQUÊTE au présent compte de gestion.

A - LES RESSOURCES

créditées sur le compte courant

Les revenus courants	Montants annuels
Salaire:	
Pension de retraite :	
Pension invalidité :	
Pension alimentaire :	
Rente viagère :	
	Montants annuels
Allocation adulte handicapé (A.A.H.) :	
Allocations familiales :	
Allocation logement :	
Allocation chômage :	
Revenu minimum d'insertion (R.M.I.):	
Autres (à préciser):	
Les revenus des placements	Montants annuels
Intérêts, dividendes (versés sur le compte courant):	
Autres (à préciser):	
Les revenus immobiliers	Montants annuels
Loyers et fermages :	
Autres (à préciser) :	
Les autres ressources	Montants annuels
Vente d'un bien immobilier : (ex : appartement, maison)	
Vente d'un bien mobilier : (ex : voiture, meuble de valeur)	
Remboursements C.P.A.M. ou mutuelle :	
Autres (à préciser) :	
A - Le montant total <u>annuel</u> des ressources de l'année est de : (ce montant est à reporter au " total des recettes de l'année " de la balance des comptes)	

B-LES DÉPENSES

débitées sur le compte courant

Les dépenses de la vie courante	Montants annuels
Frais d'hébergement (loyers, charges de copropriété, frais d'établissement etc) :	
Électricité :	
Eau, gaz :	
Téléphone, internet, etc :	
Alimentation:	
Taxe d'habitation :	
Taxe foncière :	
Assurance habitation :	
Assurance automobile :	
Mutuelle :	
Dépenses de santé :	
Aide ménagère, employé(e) de maison :	
Pensions (alimentaires, contribution aux charges du mariage) :	
Habillement :	
Loisirs - vacances :	
Argent de poche :	
Autres dépenses (à préciser) :	
Les placements	Montants annuels
Placements (préciser vers quel placement : actions, SICAV, livret, autres) :	
Les dépenses exceptionnelles d'un montant <u>inférieur</u> à 1 500 euros	Montants annuels
(à préciser) :	
Les dépenses exceptionnelles d'un montant <u>supérieur</u> à 1 500 euros	<u>Montants annuels</u>
(à préciser et justifier par production des factures) :	
B - Le montant total <u>annuel</u> des dépenses de l'année est de : (ce montant est à reporter au " total des dépenses de l'année " de la balance des comptes)	

C-LA BALANCE DES COMPTES

	Montants annuels
SOLDE ANTÉRIEUR *: (X	
Total des ressources de l'année (report du montant total A- de la page 2) :	+
Total des dépenses de l'année (report du montant total B- de la page 3) : (B	-
NOUVEAU SOLDE *: (X + A - B)	=

Le nouveau solde doit correspondre au solde du compte courant au 31 décembre de l'année concernée.

D - SITUATION DE TOUS COMPTES ET PLACEMENTS

Comptes, avoirs et placements	Montant au 1er janvier	Crédit (Intérêts, versements)	Débit (Retraits, rachats)	Montant au 31 décembre
Compte courant n°				
Compte courant n°				
Livret A n°				
L.D.D.S. n°				
Compte sur Livret n°				
L.E.P. n°				
P.E.L. n°				
P.E.A. n°				
Compte titres n°				
Assurance Vie n°				
Assurance Vie n°				
Autres (à préciser):				
ТОТАИХ				

☐ Le co-tuteur☐ Le co-curateur☐ certifie le présent compte de gestion sincère et véritable.	□ Le(s) subrogé(s) tuteur(s) □ Le(s) subrogé curateur(s) certifie(nt) le présent compte de gestion sincère et véritable.
Fait le	Fait le
Signature	Signature(s)
	□ Le co-curateur certifie le présent compte de gestion sincère et véritable. Fait le

VÉRIFICATION PAR LE DIRECTEUR DES SERVICES DE GREFFE JUDICIAIRES		
Le		
	Signature	

^{*} Le solde antérieur correspond au solde du **compte courant** au 1^{er} janvier de l'année concernée ou, lors du dépôt du premier compte de gestion, du solde du compte courant au jour de l'ouverture de la mesure de protection.